nents parviendront rapidement et efficacement aux temps et lieux désirés, meilleurs seront les changements apportés au milieu urbain qui leur permettent de répondre aux désirs changeants de l'homme.

Nous avons insisté pour que des programmes de recherche fondamentale plus cohérents et plus hardis soient entrepris au Canada dans le domaine de l'urbanisme et des affaires urbaines et pour que l'accroissement de crédits nécessaires à la poursuite de ces recherches provienne principalement du gouvernement canadien comme cela est possible. D'autres qui nous ont bien défendu cette cause (v.q. le Rapport de la Commission royale d'enquête Glassco fait en 1963, vol. 4, p. 225-230; ou le Rapport de l'Académie nationale des sciences des États-Unis au Comité des sciences de la Chambre des représentants: Recherche fondamentale et objectifs nationaux, 1965) à savoir qu'on arriverait à une meilleure utilisation des crédits fournis par le gouvernement canadien en les plaçant dans des institutions non gouvernementales. Ceci s'est avéré tout particulièrement évident en ce qui concerne les sciences humaines, dans le contexte constitutionnel et culturel du Canada, et encore plus manifeste dans les enquêtes sur le développement urbain et sur les débouchés de l'administration urbaine.

Le vœu que les fonds publics pour la recherche urbaine soient assujettis à un contrôle responsable nous amène à recommander qu'un organisme relevant du gouvernement central s'occupe de l'«organisation», de la «coordination» et de l'«accomplissement» du travail nécessaire. Ces idées ressortent dans le Rapport du Comité d'études sur l'habitation et le développement urbains, 1969, p. 70-75. Mais les arguments militant en faveur de la centralisation des programmes de recherche et de l'octroi des crédits, sous prétexte d'efficacité, sont beaucoup moins valables à partir du moment où l'information peut être complète, gratuite et rapidement échangée dans toutes les institutions canadiennes qui s'intéressent à la gestion et à l'utilisation de la recherche urbaine. Ce service d'information sera particulièrement précieux grâce aux rapports des travaux en cours ou récemment entrepris, rapports essentiels à l'élaboration de projets de recherche et aux décisions relatives aux crédits.

Le reste du mémoire traite du problème de la création de diverses sources d'évaluation et d'octrois de crédits. Il s'y trouve un argument que vous pourrez analyser quand le temps vous le permettra.

En guise de conclusion, monsieur le président, j'aimerais souligner que votre comité devra faire rapport sur les tendances des dépenses de la recherche et du développement au Canada. Nous avons démontré que les

dépenses en recherches urbaines et régionales ont été infimes; qu'un besoin pressant de solutions spécifiquement canadiennes et de chercheurs aptes à les trouver, justifient le fait de doubler ou de tripler au moins les crédits immédiatement; et que la majeure partie de cette augmentation de crédits devra provenir de sources fédérales. On devrait également trouver le moyen de favoriser l'établissement de fondations privées par le gouvernement canadien.

Votre Comité devra également faire rapport sur les principes, les besoins à long terme et l'organisation structurale de la recherche. Nous prétendons sous ce rapport que la nature du Canada et le besoin imminent de diffusion rapide et sélective des connaissances urbaines à travers notre pays demandent qu'on délègue la responsabilité de la formulation des principaux programmes de recherche urbaine et de l'allocation des crédits nécessaires à leur mise on œuvre. Nous réclamons en outre que les principales responsabilités soient confiées à des organismes non gouvernementaux pour permettre la fusion libre quoique bien ordonnée de la compétence et des ressources, des problèmes et des solutions.

Le président: Merci, monsieur Martin.

Le sénateur Haig: Monsieur le président, si vous me permettez d'ouvrir la période de questions, M. Martin dit que les recherches urbaines et le développement sont du ressort du gouvernement canadien. Quel est donc le rôle des provinces ou des municipalités dans ces programmes?

M. Martin: Je demanderai à M. Armstrong de répondre à cette question.

M. Alan Armstrong, membre de l'administration du Conseil canadien de recherches urbaines et régionales: La question posée par le sénateur Haig revient immanquablement.

Le sénateur Haig: C'est pourquoi je l'ai posée.

M. Armstrong: Nous avons mené une enquête sur ce que les organismes publics canadiens aux trois échelons dépensent pour les recherches urbaines et régionales. Nous avons obtenu les chiffres de l'année 1965-1966 et c'est pourquoi, soit dit en passant, nous les avons comparés avec ceux du Conseil des sciences de la même année et non de l'année suivante. Il ressort qu'au meilleur de notre connaissance et avec l'aide du Bureau fédéral de la statistique, les dépenses publiques globales pour les recherches urbaines ont été de l'ordre de \$6.7 millions; la contribution du gouvernement canadien s'est élevée à 18.3 p. 100, celle des provinces à 45.8 p. 100 et celle des municipalités à 36.2 p. 100. Et ceci ne tient compte que des 20 plus grandes villes et plus grandes associations municipales.